

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS
 SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

Convocation : 21/06/2023
Affichage de la liste des délibérations : 29/06/2023

Membres en exercice : 17 Président : Madame BATUT
Présents : 11 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juin, à 18 heures 00, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

A DONNÉ PROCURATION

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Françoise BATUT

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

RECTIFICATIF - TARIFICATION 2023-2024 DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PRÉVENTION ET ATELIER PEINTURE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Par délibération CA_DEL230523_5 en date du 23 mai 2023, le Conseil d'administration du CCAS a adopté la tarification 2023-2024 des activités physiques de prévention et atelier peinture et modalités de remboursement des usagers.

Il est apparu, après adoption, une erreur de dates dans le tableau de proposition de tarification 2023-2024 des activités physiques de prévention.

Le tableau corrigé est le suivant :

	Tarifs 2022/2023				Proposition de tarifs 2023/2024			
	Pour l'adhésion à 1 activité		Pour l'adhésion à une 2 nd activité		Pour l'adhésion à 1 activité		Pour l'adhésion à une 2 nd activité	
	Sept 2022 à juin 2023	Janvier 2023 à juin 2023	Sept 2022 à juin 2023	Janvier 2023 à juin 2023	Sept 2023 à juin 2024	Janvier 2024 à juin 2024	Sept 2023 à juin 2024	Janvier 2024 à juin 2024
Givordins imposables	117 €	60 €	96 €	48 €	117 €	60 €	96 €	48 €

Givordins non imposables	83 €	42 €	71 €	37 €	83 €	42 €	71 €	37 €
Minimum vieillesse	46 €	24 €	36 €	19 €	46 €	24 €	36 €	19 €
Extérieurs	209 €	105 €	209 €	105 €	209 €	105 €	209 €	105 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la modification des dates du tableau de tarification tel que présenté et de dire que les autres modalités de la délibération sont maintenues.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

12 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les modifications de date dans le tableau de tarification des activités physiques de prévention 2023-2024 ;
- **DE DIRE** que les autres modalités de la délibération CA_DEL230523_5 sont maintenues.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.